

dimanche 29 décembre, à une heure, précises, dans la salle du Théâtre, séance solennelle pour la distribution des prix et récompenses.

Les portes seront ouvertes à midi un quart et fermées à une heure.

PROGRAMME : — 1. Caprice symphonique, exécuté par l'orchestre du Théâtre (F. Lavaine). — 2. Discours de M. Lavaine, président. — 3. Ballade pour saxophone, alto et clarinette (première audition). Le solo sera exécuté par M. E. Gaubert (E. Lavaine). — 4. Rapport de M. de Nougat, secrétaire-général, sur les travaux de l'année. — 5. Rapport sur les concours, par M. Henry. — 6. Récompenses aux vieux serviteurs, diplômes aux chauffeurs et prima. — 7. Marche par M. Aimé Héaut de l'Alouette. — 8. Marche de sonne d'une nuit d'hiver (Mendelssohn).

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à huit jours de prison et 16 francs d'amende, un Roubaisien du nom de François Ponsard, arrêté sous l'inculpation d'ivresse manifeste.

On ne saurait trop recommander aux cavaliers et aux conducteurs de voitures de donner aux chevaux qu'ils montent ou conduisent une allure modérée, de façon à éviter les accidents qui se produisent presque journellement à Roubaix. Hier encore, une vieille femme âgée de 76 ans, M^{me} Henriette Lemoyne, a été renversée, rue du Curé, par un cheval dont l'allure était un peu trop rapide. Cette femme a reçu dans sa chute, des contusions, heureusement peu graves, au front et à l'épaule gauche.

Hier soir vers dix heures, un homme aviné, Clotaire Monge, parcourait la rue de Lannoy en chantant à gorge déployée. Un agent, témoin de la chose, s'approcha de l'ivrogne et lui fit remarquer qu'il choisissait bien mal son heure pour rappeler aux habitants endormis que :

Parler français n'est plus permis
Aux petits enfants de l'Alsace,
mais le chanteur ne tint aucun compte de l'administration de l'agent et continua de plus belle.

Il fut aussitôt appréhendé pour être conduit au Dépôt de sûreté. Chemin faisant, l'ivrogne fut rencontré par un sien ami, Henri Dubrunfaut, qui lui prêta aussitôt son concours moral et lui conseilla de « balayer tout cela ». L'ivrogne se mit alors à invectiver l'agent et à refuser de marcher. Dubrunfaut l'aidait de la voix et du geste ; mais arriva un second agent qui saisit Dubrunfaut à son tour et les deux amis ont été aussitôt mis en lieu sûr.

L'inspecteur des denrées alimentaires a procédé, aujourd'hui, à une visite générale. Le résultat de son inspection a été très-satisfaisant.

Une équipée de deux jeunes individus appartenant aux nouvelles couches.

Ce sont deux écoliers de Werwicq, les jeunes Frédéric Romain et Adolphe Kimpé. Nos héros venaient à tour de bras, l'instituteur chez lequel ils allaient en classe. O reconnaissance du cœur !

Voici comment ils s'y prenaient : Ils se faisaient punir, ce qui consistait en une retenue entre midi et une heure. Alors, l'instituteur faisait une courte absence pour dîner, et nos deux vaivariens en profitant, ouvraient le pupitre du maître d'école, et enlevaient la monnaie qui s'y trouvait. De cette façon, un porte-monnaie et différentes sommes disparaissent successivement.

L'instituteur ne savait où porter ses soupçons, lorsque le hasard fit découvrir nos drôles. Il y a quelques jours, l'instituteur, à la sortie des classes, alla reconduire ses écoliers jusque sur la route. En rentrant, il fit rencontre de Frédéric Romain qui n'était pas sorti avec les autres. Ce retard éveilla sa suspicion et se rendant aussitôt à

l'endroit où se rendaient nos deux vaivariens, il les surprit en train de compter leur butin. Tuez-moi plutôt ; j'aime mieux qu'on me tue !

— Eh ! cette fille m'ennuie à la fin ! répliqua Hector avec dureté.

Il saisit Joséphine par la taille et, l'enlevant avec facilité, comme Noël l'avait enlevé lui-même le jour précédent, il la lança non loin dans un marais, mais dans une touffe de hautes herbes où elle ne pouvait se faire de mal. Puis, profitant de l'étonnement que ce procédé expéditif avait causé à Joséphine, il gagna un taillis voisin.

Il entendit bientôt la malheureuse fille, qui s'était relevée, courir après lui en appelant de toutes ses forces. Il ne s'arrêta pas et se hâta de mettre entre lui et elle une distance assez grande pour ne plus être importuné de ses cris.

Toutefois, parvenu à l'extrémité du parc, il se retourna afin de voir ce que devenait son Ariane abandonnée. Il l'aperçut, cheminant d'une allure assez pitoyable, mais elle n'était plus seule; elle avait été rejointe par une femme, qui conduisait un enfant par la main, et dans laquelle il reconnut aisément Faquinette. Toutes deux marchaient côte à côte en gesticulant, comme si elles étaient déjà en communauté de sentiments et de colère.

Le débauché sans cœur ne vit là

rien de remarquable, et l'argent volé fut trouvé dans ses poches.

Il avoua, et déclara que Adolphe Kimpé était son complice. Il parait que nos petits drôles s'étaient fait remarquer, quelques jours auparavant, dans un état d'ivresse complet. Ils s'étaient enivrés avec l'argent qu'ils volaient à l'instituteur.

Ces méchants écoliers ont été mis en prison.

Une machine motrice s'est brisée, mardi, dans la filature de M. Toussaint, rue de Jemmapes, à Lille. Il en résulta un chômage de quelques jours pour une cinquantaine d'ouvriers.

Les hommes appartenant à la première portion de la classe de 1872, dont les livrets n'ont pas encore de feuilles spéciales, et ceux des classes de 1866 et 1867 qui, n'ayant pas servi, ou, pour tout autre motif, n'ont pas participé aux exercices de 1878, sont prévenus qu'ils devront déposer leurs livrets dans les mairies avant le 15 janvier 1879.

MM. les maires adresseront ces livrets au recrutement qui y fera placer des feuilles spéciales pour les exercices. Les hommes des classes 1873 et 1874 qui ne sont pas encore en possession de leurs livrets devront les retirer à la gendarmerie.

Les engagés volontaires de toutes les classes, qui ont contracté leur engagement dans le courant du deuxième semestre de chaque année, tous les engagés conditionnels, à l'exception de ceux du premier appel devront déposer leurs livrets immédiatement.

Le Commandant de Recrutement, M. LÉVY.

AVIS
M. Louis Vanherweghe, cafetier, à la Brasserie centrale, nous prie de démentir les bruits qui circulent en ville; bruits tendant à faire croire qu'il cherche à céder son établissement. M. Louis Vanherweghe se réserve de poursuivre devant les tribunaux les auteurs de ces bruits intéressés.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 26 décembre. — Adolphe Bresou, rue de Barbis, maison Pontieu. — Georges Hespelle, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Roussant, 11. — Gustave Philippaers, rue des Langues-Haies, cour Prouvost, 8. — Eugène Billeau, rue Pellart, 31. — Victor Lefebvre, rue de la Paix, cour Lefebvre, 12. — Sophie Jonckheere, rue de Toulouse, cour Thérin-Carrette, 11. — Fernande Liéart, rue de Soubise, 20. — Henri Liéart, rue Neuve-du-Fonienoy, 20. — Henri Dandoy, rue de Beauraumont, cour Tonneau, 3. — Nél Delbar, rue d'Italie, cour Debout, 3. — Jeanne Deron, rue Descazes, 99. — Léon Merlin, rue de Lannoy, cour Borgia, 9. — Elisa Courbot, rue n° 7, au Pile. — Henri Claretout, rue de l'Époule, fort Lefebvre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 décembre. — Palmyre Desmaiz, 9 mois, rue Valon, cour Chevalier, 7. — Sylvie Dupont, 49 ans, ménagère, rue des Chasseurs, 13. — Phionème Ranson, 2 ans, rue du Pile. — Marie Rousseau, 1 mois, rue du Bassin, 8. — Yvéastine Appe, 80 ans, journalière, établissement des Petites-Sœurs des Pauvres. — Jean-Baptiste Tabon, 70 ans, journalier, établissement des Petites-Sœurs des Pauvres. — Philibert Delbar, 1 an, rue du Fonienoy, 71. — Frédéric Chirbaux, 64 ans, teinturier, Hôtel-Dieu. — Sophie Macrezot, 35 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Ferdinand Valcke, 33 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jean Jursoun, 24 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Sandra, 45 ans, ménagère, rue de Soubise, cour Wateau, 3. — Auguste Wilfert, 25 ans, rue de la Guinguette, 29. — Jules Liénart, 32 ans, ébéniste, rue du Bois, 43. — Henri Bessemart, 5 mois, rue St-Antoine, fort Bayart, 21.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. — Mélanie Couteau, 1 an 2 mois, Epinette. — Du 26. — Pierre Descazes, 73 ans 3 mois, veuve de Adèle Goralie, Hospice Général. — Marie Lauridan, 3 ans, 4 mois, rue de la Haute Voie. — Martine Cheval, veuve de Charles Lener, rue Saint-Jacques. — Sophie Datriez, 77 ans 8 mois, veuve de Henri Bouche, rue de Jore. — Pierre Morel, 67 ans 2 mois, épouse de Augustine Maure, r. du Tilleul. — Louise Tiberghien, 62 ans 3 mois, Hospice Général.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances, de la famille SORHÉ-ROUTIER, qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri SORHÉ, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1878, dans sa 47^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à l'enterrement de son corps, qui aura lieu le dimanche 29 décembre 1878, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et au convoi et service solennels, qui auront lieu le lundi 30 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 47.

— On a relevé lundi matin, près des haies de La Cauchy, (Pas-de-Calais), le cadavre du sieur Louis Fayen, cordonnier, de Malheureux, on le suppose, s'était perdu dans la neige et a succombé à la fatigue et au froid.

Le corps d'un pauvre homme mort de froid sur la neige, a été trouvé mardi sur le territoire d'Harrincourt, (Pas-de-Calais).

Ce malheureux, nommé François Copin, était parti la veille d'une fabrique de sucre des environs de Corbie, dans laquelle il venait de faire la campagne et rentrait chez lui à Bourlon.

Descendu du train à huit heures et demie, il était entré prendre, pour se réchauffer, une tasse de café dans une auberge, où l'on avait essayé de le dissuader, vu le froid et le mauvais temps, de continuer sa route avant le lendemain matin. On lui offrit même à coucher. Mais pressé de voir sa femme et ses enfants, Copin n'avait pas voulu accepter et était parti vers neuf heures.

D'après les traces observées dans la neige, on a reconnu que le malheureux avait parcouru 200 mètres, à reconstruit l'impossibilité de gagner Bourlon, et qu'il était revenu sur ses pas, mais qu'ayant fait à peu près la moitié de ce chemin, il était tombé et le froid l'avait tué.

Copin laisse une veuve et six enfants dont quatre encore jeunes. C'était un ouvrier rangé, très-économique, qui, sur le produit de son travail, avait envoyé déjà 105 fr. à sa femme et lui rapportait encore une centaine de francs, qu'on a retrouvés sur lui.

Un affreux malheur vient de frapper une honorable famille de Boulogne. La plus jeune des filles de M. Hurst-Bury, filateur, âgée de cinq ans, a été brutalement violée la nuit de Noël.

La pauvre petite, qui était couchée, s'étant levée de son lit, s'approcha du feu, qui l'éclairait, et se précipita dans le feu. C'est aux cris de sa mère, âgée de sept ans, qui était couchée avec elle, qu'on l'accourut; mais il était trop tard, la malheureuse enfant était déjà affreusement carbonisée.

La mère est devenue comme folle de douleur.

— Lundi à trois heures du matin, le brick *Diamant* chargé de fer et de cuivre, commandé par huit hommes, commandés par le capitaine Omendsen, s'est échoué en face de Sangatte. L'équipage a été sauvé; le navire et le chargement, évalués 125,000 francs et couverts par une assurance, sont totalement perdus.

Le maire d'Arras vient de publier le programme du grand concours international d'orphéons, de musiques d'harmonies et de fanfares qui a lieu les dimanche 24, lundi 25 et mardi 26 août prochain, à l'occasion de la fête.

Dans les divisions d'honneur des orphéons et de musiques, les premiers prix consistent en une médaille d'or et une prime de 1,500 fr.; les deuxièmes prix auront, outre la médaille d'or, une somme de 100 fr.

Dans les divisions d'excellence, les premiers prix sont une médaille d'or et 500 fr.; les deuxièmes, médaille d'or et 200 fr.; dans les premières divisions, médailles d'or et 200 ou 100 francs.

Les solistes de symphonie se partageront des prix consistant en médailles d'or et primes de 1,000, 400, 300 et 100 francs, dans les sept premiers, sept médailles de vermeil et 200 ou 100 fr.; les quatuors, quatre médailles de vermeil et 100 fr.

CORRESPONDANCE
Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur,
Devant le dilemme posé par votre correspondant M. X..., dans votre numéro d'hier, M. le maire de Roubaix doit souffrir d'être illogique, (et je ne lui fais pas cette injure) ou bien annuler son arrêté sur la fermeture des rues et cours non pavés ni éclairés, — arrêté sage dont l'application est généralement approuvée, — ou bien renoncer à cet arrêté, l'Avenue de Tourcoing, en la fermant par une barricade, moyen que nos voisins de Tourcoing trouveront au moins singulier.

Il y a bien un autre moyen très-simple et naturel d'échapper à la difficulté, c'est de paver la voie. Les deux villes s'étant entendues pour ouvrir cette voie magistrale, et Tourcoing ayant terminé les travaux sur ses 2 kilomètres, il est, non seulement naturel, mais, de simple convenance que Roubaix ne laisse pas plus longtemps ses 3 ou 400 mètres à l'état de cloaque.

Si ce boulevard débouchait vers certains quartiers de notre territoire; je n'ai pas de doute; mais étant donné le dé-

qu'un nouveau motif de gaieté.

— A la bonne heure ! dit-il; la folle et Joséphine sont dignes de s'entendre. Le présent et le passé se consolent mutuellement... Mais, ajouta-t-il en regardant encore à sa montre, il ne me reste plus que quelques minutes pour me rendre à la Ferme-du-Pendu... Peste soit de la pécure qui m'a retardé !... Ce grossier Noël serait capable de croire que j'ai peur de lui !... Patience ! je le débarrasserai, et, en l'éloignant, on m'accordera bien le quart d'heure de grâce !

Afin d'arriver plus vite et de débarrasser ceux qui le poursuivaient, il parvint à travers champs, franchissant fossés et buissons. Il croyait, pour cette fois, être à l'abri de toute importunité et atteindre sans encombre le lieu du rendez-vous.

Il avait compté sans son hôte. Comme il traversait un grand chemin où il devait forcément passer, un homme, qui était assis sur une borne, se leva avec empressement et se dirigea vers lui.

— Un moment, monsieur Hector de Lovopy, cria-t-on; j'aurais quelques mots à vous dire.

Hector toisa la personne qui l'interpellait ainsi; c'était le cantonnier Grivet. Le « fonctionnaire public » n'était

bouche actuel, je n'oserais pas dire encore : ça se fera.

En émettant cette opinion, j'ai le devoir de donner des raisons à l'appui, et c'est ce que je ferai si vous voulez bien me donner place dans vos colonnes.

Tant que la ville fut divisée en 9 sections électorales, le quartier nord-ouest de Roubaix, autrement dit le quartier N.-D., où vient aboutir le boulevard de Tourcoing, confia sa représentation à des partisans de nos vieilles idées roubaisiennes, peu enclins aux idées modernes. Aux avant-dernières élections, c'est ce quartier qui, par ses élections complémentaires, enleva la majorité aux coryphées du jour, et retarda leur triomphe.

Aussi quand, l'an dernier, la division en deux sections, laissa la place libre à nos adversaires, on vit avec quel ensemble furent éloignés tous les représentants du quartier à tel point que, à part M. Vaissier, savonnier, rue de l'Alouette, il n'y a pas un seul conseiller municipal appartenant à ce groupe de 25,000 habitants ou plus, qui existe entre la rue du Grand-Chemin et la route de Mouvaux d'une part, et la rue Fosse-aux-Chênes et la rue de Tourcoing d'autre part.

« Si je suis injuste en disant que les hommes qui siègent à l'Hôtel-de-Ville n'ont pas une grande sympathie pour notre quartier ?... Je me contente de prendre à l'appui le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre dernier, relatif à l'emploi des Dix millions de l'emprunt pour les grands travaux.

Quand fut résolu ce grand emprunt, le Conseil Municipal composé alors de représentants de tous les quartiers, en détermina l'emploi de façon que chaque quartier profitât, dans des proportions diverses eu égard à l'intérêt général, mais, pour une part et des améliorations que ces grands travaux devaient procurer à la cité.

Les améliorations propres au quartier Notre-Dame, consistaient dans le percement de la rue St-Vincent-de-Paul jusque au chevet de l'église, comme prolongement du Boulevard de Tourcoing, et ayant pour conséquence l'établissement de tramways reliant le quartier avec Tourcoing.

Le coût de ces travaux était loin de représenter dans les 10 millions, la part relative à la population du quartier, mais nous trouvions dans ce débouché un intérêt sérieux, et nous ne soupçonnions pas qu'il fut vu par personne l'idée de nous en frustrer, alors que sous les différentes administrations qui se sont succédées, le projet avait été maintenu dans toutes les nombreuses étapes que doit suivre une demande d'emprunt de ville.

Dans la séance du 15 novembre, le Conseil fait table rase de tous ces précédents, et après avoir confirmé les autres parties des travaux motivant l'emprunt, il déclare renoncer à poursuivre la déclaration d'utilité publique pour les travaux de prolongement de la rue St-Vincent-de-Paul, l'élargissement de la rue de l'Herminette et la création d'une place au chevet de l'église N.-D.

Il décide en plus d'affecter les fonds à d'autres travaux au profit d'autres quartiers, — laissant ainsi le quartier N.-D. absolument déshérité.

Ce vote nous le regardons comme un déni de justice, et le signalons comme tel à l'opinion publique et à l'administration supérieure qui, nous l'espérons, ne le sanctionnera pas.

Ce simple exposé ne suffit-il pas M. le Rédacteur pour légitimer l'opinion émise plus haut que malgré toute raison de dignité et de convenance le bout de boulevard décoré du titre d'Avenue de la République restera à l'état de cloaque.

Agrez, Monsieur, etc., etc.
L. H., électeur de l'ex 7^e section.

LETTRÉS-MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred REBOUX. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Belgique
La Belgique consacre d'un cœur léger, une série de millions à l'accroissement de son armée et au brillant de ses parades militaires.

Le Sénat a hier voté le projet de loi récemment adopté par la Chambre des représentants, qui fixe à 100,000 hommes le contingent militaire.

pas dans son costume de travail et n'avait aucune arme apparente. Néanmoins, sa mine sombre et résolue n'annonçait rien de bon.

Hector s'était contenté de ralentir un peu le pas.

— Je n'ai pas le temps de vous écouter, l'ami répliqua-t-il sèchement.

En quelques enjambées, le cantonnier l'eut rejoint.

— Vous m'entendez pourtant... Ce n'est pas tout de venir faire bacchanal chez les gens quand ils n'y sont pas; il faut les écouter quand on les rencontre.

Et il se plaça devant Hector pour lui barrer le passage.

Grivet était vigoureux, dans la force de l'âge, et Hector sentait qu'il n'en viendrait pas aussi facilement à bout que de Joséphine. Il s'arrêta donc.

— Ah ! ça, que me voulez-vous et qu'avez-vous à me dire ?

— Seulement ceci, reprit Grivet avec rudesse; si, une autre fois, vous arrivez de détourner des lettres destinées à quelqu'un de ma famille ou d'entrer dans ma maison pour tendre des guet-apens à d'honnêtes personnes, ce sera moi qui me chargerai de vous châtier... et je vous rosserai, tout noble que vous êtes !

(A suivre).

M. DE CONINCK, s'est attaché à établir par des chiffres quel sera le résultat de la loi d'ici à huit ans, période qu'il prend pour base de son raisonnement, et il arrive à cette conclusion que le pays aura une armée de 124,000 hommes.

Le ministre de la guerre dit que la Belgique a à maintenir une neutralité sérieuse et que pour y parvenir, il faut résolument donner à l'armée la force qui lui est nécessaire. Il faut a-t-il ajouté avoir le courage de dire : Nous ne voulons pas d'armée, ou faire ce qu'il faut pour avoir une armée suffisante.

M. CARCO a dit ne pas comprendre qu'on puisse marchander au gouvernement, le concours qu'il réclame. Un pays qui veut conserver ses libres institutions, son indépendance, son autonomie doit avoir une armée solide, et faire pour cela les sacrifices nécessaires. Pour lui, le contingent demandé par le projet de loi est encore insuffisant.

La défense de la Belgique, dit-il, est parfaitement organisée. Nous avons à Anvers une place admirablement fortifiée, mais nous avons le nombre d'hommes pour la défendre ? L'orateur se le croit pas, le estime qu'il faudrait donc demander de plus forts contingents.

La discussion générale est close. Celle des articles ne donne lieu à aucun débat. Ils sont adoptés.

Il est procédé au vote sur l'ensemble du projet qui est adopté par 39 voix contre 12, trois membres s'étant abstenus.

APPAREIL LANGRAND-DUMONGEAU. — M. le président de la cour d'assises du Brabant vient de rendre une ordonnance portant la date du 19 décembre 1878 qui enjoint au sieur Langrand, André, âgé de 49 ans, négociant failli, né à Vessem (près de Tervuren, arrondissement de Louvain), ayant demeuré à Bruxelles et paraissant résider actuellement à New-York, Etats-Unis d'Amérique, 146, East-Bath-Street, de se représenter, dans un nouveau délai de dix jours, devant la cour d'assises de la province de Brabant, étant à Bruxelles, place du Palais de Justice, pour y être jugé du chef de s'être rendu coupable, à Bruxelles ou ailleurs, en Belgique, dans le courant des années 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869.

« De faux en écritures, usage de faux, banqueroute frauduleuse et abus de confiance, et d'avoir, par des moyens frauduleux, opéré la hausse des actions des sociétés fondées par lui. »

L'accusation de banqueroute frauduleuse, d'après l'arrêt de renvoi du 11 août 1877 de la cour d'appel, chambre des mises en accusation, réside dans le fait d'avoir frauduleusement enlevé, effacé ou altéré le contenu des livres de banque du Crédit foncier industriel, dont Langrand était le directeur-gérant